

Recherche fondamentale et Etudes d'Impact : vers un Plan Général d'Utilisation Rationnelle de l'Espace Littoral

Denise BELLAN-SANTINI et Gérard BELLAN

Station Marine d'Endoume, Rue de la Batterie des Lions, Marseille (France)

En règle générale, une étude d'impact a pour but, à partir d'un "état des lieux", de mettre en évidence ce que pourrait être l'effet d'un aménagement sur le milieu considéré.

Elle a un caractère prévisionnel et doit envisager des solutions concrètes susceptibles de remédier aux nuisances prévisibles. Elle peut aussi être conduite tout exprès pour remédier à des nuisances déjà provoquées et observées. Elle a le plus souvent un caractère local et alors seul un site ou un aménagement spécifique est envisagé. La protection et la mise en valeur du milieu marin, tant en terme de respect de la qualité de ce milieu qu'en fonction des inévitables contraintes liées aux activités humaines et à leur accroissement, nécessitent parfois que l'on prenne en compte simultanément un plus grand nombre de sites et d'aménagements (préexistants ou envisagés). Cela conduit à la notion de schéma de mise en valeur du milieu marin, ce, quelle que soit la terminologie -plus ou moins dissimulatrice- utilisée. Il s'agit alors de proposer, à grande échelle, des solutions conciliant protection du milieu et activité humaine.

Pour ces études, il faut tenir compte de l'ensemble des données scientifiques disponibles, sur le milieu littoral (courantologie, sédimentologie et géochimie des sédiments, bactériologie, nuisances et rejets polluants -domestiques et industriels- en mer, état des peuplements marins benthiques -en particulier- établis sur substrats meubles et solides, herbiers, etc...). C'est de la valeur de ces données scientifiques, de leur densité ainsi que de la connaissance des corrélations existant entre elles que dépendra la pertinence de l'étude d'impact et des divers plans d'aménagement.

Un problème de ce type a été récemment posé aux auteurs par une administration nationale agissant dans le cadre d'un département français: les Bouches du Rhône. Le secteur maritime concerné s'étendait de l'est de la baie de la Clotat à l'embouchure du Petit Rhône, vers l'ouest, sur environ 200 km.

L'étude avait la définition et les buts suivants:

A partir "des différents types d'urbanisation (urbanisation diffuse ou dense sans industries, urbanisation avec industries légères peu ou non polluantes, urbanisation avec industries) et avec les aménagements subséquents liés à ces types d'urbanisation (ports, terres-pleins, plages, artificielles, etc...), il fallait effectuer:

- une estimation des types de pollution ou nuisances liés au développement des différents types d'urbanisation. Eventuellement, faire des suggestions sur les modalités de réduction des nuisances et des rejets en mer.

- une estimation des effets probables de ces nuisances sur le milieu marin vivant (faune, flore, communautés, mariculture, etc...)

Dans une première étape, l'étude a permis la création de fiches et de cartes très précises synthétisant l'ensemble des données par secteurs géographiques physionomiquement homogènes, conduisant à la délimitation, vis à vis de l'urbanisation, de trois grands types de zones:

1- Zones à protéger impérativement.

2- Zones urbanisées ou susceptibles d'urbanisation, correspondant à des noyaux urbains préexistants pour lesquelles des tentatives de réhabilitation du milieu devraient être systématiquement entreprises.

3- Zones intermédiaires susceptibles d'accepter une urbanisation strictement réglementée et surveillée, pour lesquelles la réhabilitation du milieu devrait être un impératif absolu.

Dans une seconde étape, un tableau à caractère synthétique a été dressé. Pour cela un recensement complet des différents types d'aménagement a été réalisé, pour chaque type d'aménagement les diverses formes de nuisances, directes et indirectes, ont été répertoriées et l'impact sur le milieu marin de celles-ci a été mis en évidence et circonscrit.

Par la suite, il serait intéressant d'évaluer selon une échelle qui pourrait être chiffrée, le niveau comparé de ces nuisances et le degré de l'impact sur le milieu marin. Les évaluations chiffrées permettraient une approche globale du "risque" écologique et pourraient servir en particulier aux "décideurs". Les auteurs mesurent toute la difficulté de l'établissement, forcément empirique, de telles échelles qui devront avoir une valeur dépassant largement le cadre local et qui, pour cela, devront être testées longuement sur le terrain avant leur emploi "en routine". Une telle mise au point, suivie d'une période de mise à l'épreuve exigent une très large concertation de spécialistes d'ores et déjà sollicités.

Bibliographie.

PERRERA G. e GIACCONE G. 1986. Il mare costiero visto dal Biologo. 152 p. La concezione biologica dell'Inquinamento. 69 p. Stamp. tipolitogr. Assoc., Palermo

BELLAN G. et BELLAN-SANTINI D. 1988. Propositions pour une surveillance et une gestion du milieu littoral marin (principalement méditerranéen):141-152 in "La Gestion des systèmes écologiques: des progrès de la recherche au développement des techniques. AFIE éd.: 375 p.

BELLAN G. et BELLAN-SANTINI D.1989. Analyse des sites littoraux de la façade méditerranéenne des Bouches du Rhône, en vue de leur urbanisation. Rapport DDE.